

Déclaration FNEC-FP-FO à la Formation Spécialisée Santé, Sécurité et Conditions de Travail du CSA du Tarn du 23 janvier 2024

Madame la Directrice Académique,

Mesdames et Messieurs les membres de la Formation Spécialisée,

Cette réunion de la formation spécialisée se tient dans un contexte marqué par les difficultés rencontrées par l'ensemble des personnels de l'Éducation Nationale dans l'exercice de leurs fonctions. Ces difficultés, indéniables à la vue des remontées des registres santé et sécurité au travail dans le département, impactent de manière lourde les conditions de travail des personnels à tel point qu'ils exercent une influence négative sur le recrutement des personnels. Ces difficultés poussent aussi certains des personnels à franchir le pas les amenant à quitter l'Éducation Nationale.

Une partie de ces difficultés est liée à la politique d'inclusion systématique menée par le ministère depuis de nombreuses années, politique qu'entend poursuivre et amplifier l'actuel gouvernement à travers l'acte 2 de l'école inclusive. Comme cela a été établi lors d'instances précédentes de nombreux élèves qui devraient bénéficier d'une affectation dans un établissement adapté à leur situation de handicap voient, pour divers motifs dont le manque de place en établissement spécialisé, cette notification non honorée. Le ministre Attal avant de quitter le ministère indiquait d'ailleurs qu'au niveau national 23 000 places sont manquantes en établissement spécialisé. Nous vous demandons donc, Mme la directrice académique, de nous informer de la situation dans le département.

Notre fédération porte donc, sur ce dossier, les revendications des personnels et appelle à la grève et à la manifestation nationale ce jeudi 25 janvier. Notre fédération se félicite que plusieurs écoles du département soient fermés ce jour-là et qu'un rassemblement soit organisé devant la DSDEN.

Une partie de ces difficultés est aussi liée, dans le premier degré, aux difficultés de remplacement des collègues. Nous pourrions sur cette question multiplier les exemples mais un seul suffit pour comprendre les difficultés auxquelles les collègues sont confrontées. Ainsi le 15 décembre 2023, à l'école Louis David de Castres qui comporte 11 classes, 3 enseignants étaient absents et non remplacés. Ce jour là, 2 classes étant en sortie, il fallait donc répartir les élèves des 3 classes non remplacées sur 6 classes, classes dont les effectifs sont déjà, en temps ordinaire très chargés avec pour certaines 26 ou 27 élèves.

Les difficultés des collègues sont aussi liées à l'avalanche de réformes qui percutent le fonctionnement de notre institution. Cette avalanche de réformes dégrade les conditions de travail des personnels, y compris de nos collègues chefs d'établissement qui se retrouvent à devoir appliquer dans la précipitation des réformes qui modifient de manière radicale le fonctionnement de nos établissements. Ainsi l'ensemble des mesures annoncées dans le cadre du choc des savoirs va véritablement, à travers en particulier, la mise en place de groupes de niveau en fran-

çais et en mathématiques en classe de sixième et cinquième, bouleverser le fonctionnement de l'ensemble des collèges. La mesure consistant à supprimer l'heure de technologie en sixième pour mettre en place une heure de consolidation et d'approfondissement en français et mathématiques contenue dans la réforme N'Diaye, n'aura été effective qu'une année, l'enseignement de technologie pour les élèves de sixième passant définitivement à la trappe. Nos collègues, outre les interrogations sur la validité pédagogique d'une telle décision, sont en train de mesurer toutes les conséquences de ces décisions sur leurs conditions de travail, impact sur les emplois du temps des classes et des collègues avec l'obligation de mettre en place des barrettes pour le français et le mathématiques, difficultés organisationnelles pour les établissements qui ont un nombre d'enseignants de mathématiques inférieur à trois, difficultés à trouver des professeurs principaux car les collègues de français et de mathématiques n'auront plus de classes entières, difficultés à travailler en équipe pédagogique à cause de nombre plus important d'intervenants pour chaque classe. Tout cela sans compter sur les difficultés pour les élèves de sixième qui, arrivant dans un nouvel environnement qui nécessite déjà une adaptation importante, vont se retrouver de fait confronté à l'inexistence du groupe classe, groupe classe qui représente pourtant un élément structurant pour les élèves. Évidemment les difficultés rencontrées par certains élèves participeront inévitablement à la dégradation des conditions de travail de leurs enseignants.

Quand le ministère va t-il arrêter de multiplier les réformes dans la précipitation, avec des objectifs bien souvent purement politiques ?

Quand le ministère va t-il enfin se préoccuper d'une prévention primaire des conditions de travail en consultant les représentants des personnels dans les instances concernées avant de lancer de nouvelles réformes dans la précipitation ?

On ne peut pas déclarer vouloir rendre attractive les professions de l'Éducation Nationale et oublier avec une telle constance de s'interroger des conséquences sur les conditions de travail de décisions qui impactent de manière importante l'organisation des services.

Par ailleurs, les hésitations de notre institution à soutenir les collègues qui peuvent se retrouver en difficulté face aux parents, et nous faisons ici référence aux événements qui se sont produits à l'école Victor Hugo de Graulhet, ne peuvent être de nature à préserver les conditions de travail des collègues, conditions de travail qui sont encore aujourd'hui impactées par le sentiment que peuvent avoir certains parents que l'institution ne soutient pas ses personnels.

Pour terminer nous souhaitons vous alerter sur la situation vécue par une partie des personnels concernés par l'inclusion scolaire dans les écoles de Lavaur. L'année scolaire actuelle a commencé avec une organisation basée sur les principes appliqués au cours des années précédentes, une organisation relativement précise de l'aide pour chaque élève notifié en aide mutualisé, chaque AESH ayant en charge pour l'année un ou des enfants précis, tout cela afin d'établir les nécessaires relations de confiances entre AESH, élèves et enseignants. Environ un mois après la rentrée les AESH référentes ont expliqué aux collègues qu'un nouveau fonctionnement devait être mis en place afin d'aider les élèves notifiés en aide mutualisée de manière ciblée selon leurs besoins. Cette nouvelle manière de fonctionner implique donc que le volume horaire de l'aide ne soit plus déterminé par la notification dont bénéficie l'enfant, que les moments de ces aides au besoin doivent être déterminés si possible à l'avance par les enseignants, que les enseignants doivent se consulter entre eux pour harmoniser leurs demandes de présence d'AESH, qu'ils doivent prévoir un outil pour communiquer leurs besoins aux AESH, que les AESH doivent passer d'une classe à l'autre toute la journée sur les créneaux les plus courts possibles et que au final tous les élèves mutualisés peuvent donc être suivis par n'importe quel AESH et donc que les AESH doivent connaître le dossier de chacun des élèves de l'établissement.

Malgré nos réflexions, cette modification de l'organisation du service au sein de ce Pial ne nous semble pas découler de décisions de changements organisationnels. Nous savons qu'il existe un projet d'expérimentation des Pôles

Fédération Nationale de l'Enseignement, de la Culture et de la Formation Professionnelle, de la Confédération Générale du Travail - Force Ouvrière

6/8, rue Gaston Lauriau – 93513 MONTREUIL CEDEX
Tél. : 01 56 93 22 22 – Fax : 01 56 93 22 20 – email : fneclf@fo-fneclf.fr – Site : <http://fo-fneclf.fr>

d'Appui à la Scolarisation qui devait s'appliquer à la rentrée 2024 avant qu'il ne soit remis en cause par le Conseil constitutionnel. Il ne peut donc s'agir, de notre point de vue d'une expérimentation. Si une modification de l'organisation des services devait avoir lieu dans le département, les représentants des personnels en formation spécialisée devraient bien évidemment être consultés en amont.

Nous vous alertons donc sur la situation de ces personnels qui ont le sentiment de se retrouver face à un bricolage précaire qui met l'ensemble des équipes en difficulté et nous vous demandons que les modalités antérieures de fonctionnement soient rétablies.

Je vous remercie de votre attention.